



Un toit pour l'avenir

MONTANT DES HONORAIRES

Barème de commission en vigueur à partir du 1^{er} octobre 2015

1/ TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES

6% TTC MAXIMUM (charge vendeur)

COMMISSION MINIMUM 5000€ (charge vendeur)

2/ LOCATIONS

L'agence ne fait plus de location

3/ AVIS DE VALEUR

OFFERT